

Dans l'évaluation des demandes, les agents tiendront compte des facteurs suivants :

- critères d'admissibilité de la société et du projet;
- réalisme et logique du plan de commercialisation de la société;
- estimation des chances de réussite par différentes sources telles que les délégués commerciaux en poste à l'étranger et les spécialistes de pays ou de secteur d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et d'Industrie Sciences et Technologie Canada, tant à Ottawa que dans la région où la demande est évaluée;
- une évaluation des avantages pour le Canada dans son ensemble, par exemple, les possibilités d'exportations directes de biens et services, le potentiel de sous-traitance, etc.
- tout autre facteur qui, de l'avis de l'agent, peut avoir un impact significatif sur le projet.

COÛTS ADMISSIBLES

Les dépenses raisonnablement encourues dans le cadre de l'exécution du plan de commercialisation internationale peuvent être admissibles, à condition de rester dans les limites des pratiques commerciales courantes et d'avoir été engagées sans lien de dépendance avec le requérant. Ces dépenses doivent être détaillées dans le contrat de contribution.

On prévoit aussi maintenant l'approbation de demandes pour des retours sur le terrain pour pénétrer un marché donné. Les coûts partagés admissibles (50%) restent inchangés :

- le coût d'un billet d'avion international aller-retour en classe économique ou le coût de transport équivalent pour une visite au marché cible;
- frais de participation à des foires commerciales dans le marché cible;
- le coût d'un billet d'avion international aller-retour en classe économique ou le coût de transport équivalent pour la visite des installations canadiennes du requérant, par des acheteurs étrangers.